



Devantures et enseignes commerciales

Auneuil



Guide de recommandations

POURQUOI CETTE CHARTE ?

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, la commune d'Auneuil met en place cette charte pour renforcer son attractivité et soutenir le dynamisme local.

Les devantures et enseignes participent à l'image de la commune et à la qualité du cadre de vie.

Cette charte vise à :

- ⇒ valoriser les commerces
- ⇒ améliorer la lisibilité
- ⇒ préserver l'identité du territoire

A QUOI ÇA SERT ?

- Aide à concevoir / rénover
- Exemples illustrés

POUR QUI ?


- Commerçants
- Artisans
- Élus
- Partenaires



INFORMATIONS PRATIQUES

 **contact mairie /
service urbanisme**
03 44 47 70 23

 **mail**
contact@auneuil.fr

 **site web**
<https://auneuil.fr/>

 **QR code vers le guide complet**



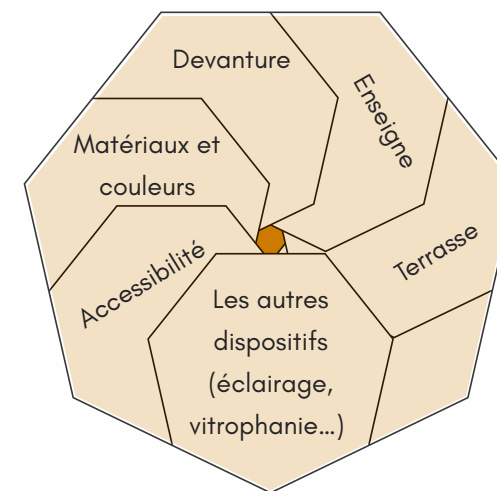
CADRE REGLEMENTAIRE

Qui fait quoi ?

-  **LE COMMERÇANT**
dépose le dossier
Demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable)
-  **LA MAIRIE /
SERVICE D'URBANISME**
instruit le dossier
Vérifie le projet et consulte les services compétents
-  **LES ÉLUS**
**délivrent l'avis/
l'autorisation**
Après vérification de la conformité du projet et des avis recueillis

COMMENT CONSULTER CE GUIDE ?

Il est organisé en grandes
thématiques selon
l'aménagement souhaité :



Vous pouvez consulter uniquement les
parties qui concernent votre projet.